

# Construire ensemble

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **54 (2007)**

Heft 6

PDF erstellt am: **09.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PHOTO: M. A. HERZIG



LA FÉDÉRATION SUISSE DE LA PROTECTION CIVILE EST NÉE

## Construire ensemble

**Après d'intenses discussions entre les comités de l'ASOPC (Association suisse des organisations de protection civile) et l'USPC (Union suisse pour la protection civile), ces deux associations ont décidé de créer, ensemble, la Fédération suisse de la protection civile (FSPC). Désormais, la protection civile ne parlera que d'une seule voix. C'est donc le 25 août 2007 à Olten que se sont tenues, respectivement, la dissolution des deux entités et la création de la FSPC.**

assortie de sections cantonales. Il s'agissait à l'époque d'une forme de «contre-pouvoir» destiné à veiller au respect de la vie et des biens de nos concitoyens, ainsi qu'à la bonne marche de la protection civile. Ce qui explique que les «sections» cantonales comptaient dans leurs membres aussi bien des membres de la protection civile que des communes, entreprises et autres citoyens lambdas.

Ainsi, l'USPC a ressenti très tôt le besoin d'informer ses membres par l'intermédiaire du journal *Protection civile* qui est devenu en 2001 *action*, dans le but de créer un véritable

Forum sur la protection de la population. Après plus de cinquante ans de publication, ce journal qui fut le porte-parole de l'OFPC disparaît. Peut-être pour renaître sous une autre forme, mais laquelle?

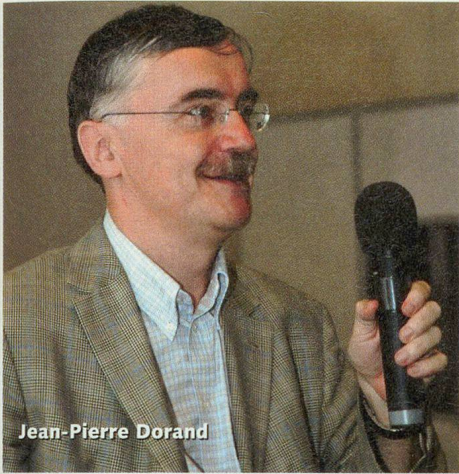
Quelques réformes plus tard, comme on le sait, avec l'éloignement potentiel d'une nouvelle guerre mondiale, les missions ont été adaptées aux menaces. Pour leur part, les astreints à la PCI ont très vite ressenti le besoin de se regrouper. Tout d'abord en Association de protection civile des grandes villes suisses (plus de 15 000 habitants) tant il était vrai que les problèmes posés par l'évolution des situations étaient différents pour une grande ville que pour un village de quelques centaines d'habitants. L'ouverture à d'autres entités s'est produite notamment dans le cadre des travaux qui ont amené à la nouvelle Loi

### RENÉ MATHEY

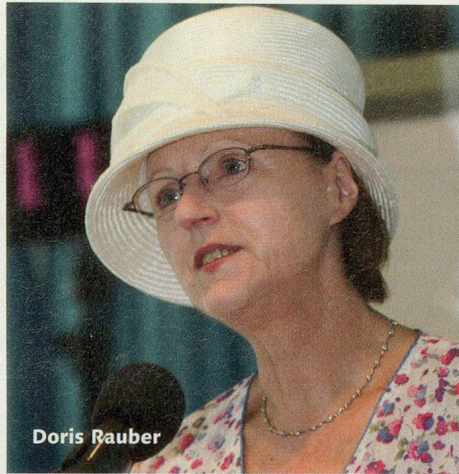
Chacun (enfin les plus anciens!) a encore en mémoire les atrocités des deux dernières guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945). La dernière a vu, pour la première fois, les civils constituer, non seulement la majorité des victimes, mais encore devenir une cible prioritaire, sans espoir de défense pour eux. Pour les autorités nationales et l'EM de notre armée, il était apparu évident que les guerres dites modernes prendraient pour cible – ou pour otages – des civils. Depuis peu, on en arrive même à parler, en évoquant les victimes civiles, de «regrettables dommages collatéraux». A l'époque, pour venir en aide à sa population, la Suisse a mis en place la Défense antiaérienne passive (DAP), suivie, plusieurs années après, par la création d'une Protection civile et ses désormais célèbres abris. Dans les années cinquante, sous l'impulsion de quelques parlementaires genevois, a été créée la première association, presque aussitôt suivie par la fondation de l'USPC,



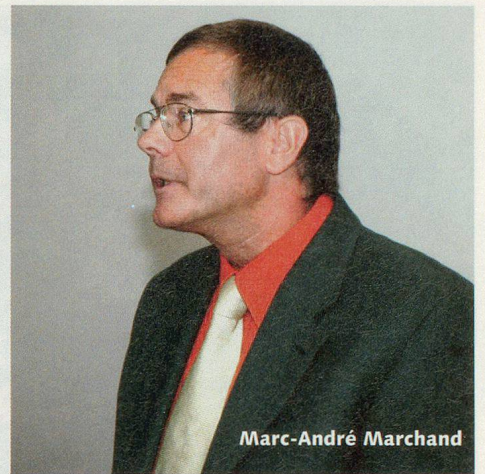
**Christoph Flury (OFPP), Jean-Charles Dédo et Pierre-André Bise (de g. à dr.).**



Jean-Pierre Dorand



Doris Rauber



Marc-André Marchand



Les représentants de la Romandie.





fédérale sur la protection de la population. C'est alors que ladite association s'est transformée en ASOPC, tout en conservant ce qui faisait sa force (et qu'elle a encore), comme par exemple, la mise sur pied de séminaires de perfectionnement et autres aides techniques à ses membres. Pour être complet, on dira aussi qu'elle s'est attelée à la formation à l'information, en éditant, notamment, un manuel. Par contre, l'ASOPC n'a jamais édité de journal. Ce bref retour en arrière est naturellement loin d'être complet. Il s'agit plus simplement de démontrer finalement que l'USPC et l'ASOPC ont un destin commun.

### Construire l'avenir ensemble

Sur le dernier quai de la gare d'Olten, une plaque indique le kilomètre zéro et rappelle que le réseau ferroviaire suisse a été mesuré à partir de cet endroit. Et c'est bien le constat que l'on peut tirer de cette assemblée consti-

tutive, en soulignant la volonté du Comité d'aller du général au particulier et non l'inverse.

Nous n'entrerons pas dans les détails de l'ordre du jour, si ce n'est pour dire que les discussions séparées du matin ont abouti à un résultat réjouissant lors de l'approbation des statuts.

En ce qui concerne le Comité, nous rappellerons que la présidence de la FSPC a été confiée à Walter Donzé. Celui-ci s'est dit enchanté des résultats obtenus, même si ce n'est qu'un début. Il est bien évident pour lui que si les buts et les activités de base sont définis, ils ne représentent que les prémices d'un parcours dont les méandres devront encore être affinés. Pour une bonne compréhension, soulignons encore le fait que les deux associations poursuivront leurs activités propres jusqu'au 31 décembre 2007, même si le travail pour le comité de la nouvelle Fédération a déjà commencé.

Peut-être que la prochaine assemblée des délégués, agendée pour le 17 mai 2008 à Martigny, apportera déjà des améliorations significatives, notamment en ce qui concerne le système de représentation des voix, des cotisations et surtout d'un moyen d'information digne de ce nom.

Dans son discours de bienvenue, Doris Rauber, municipale en charge de la sécurité de la ville d'Olten, a souligné l'importance que joue la protection civile dans le système du partenariat voulu par la nouvelle Loi sur la Protection de la population. Cela est d'autant plus vrai que M<sup>me</sup> Rauber a eu l'occasion de la voir à l'œuvre lors des intempéries de la nuit du 8 au 9 août 2007. Pour sa part elle pense que la protection civile mérite un large soutien de la part des autorités communales, cantonales et naturellement nationales. La constitution de cette Fédération suisse pour la protection civile est finalement une nécessité qui ne pourra que renforcer son identité. □

## Merci et adieu

Chères lectrices, chers lecteurs,

En accédant aux fonctions de secrétaire central de l'Union suisse pour la protection civile au début mai 1992, j'ai également repris le poste de rédacteur responsable de notre revue spécialisée d'alors, publiée depuis 39 ans sous le titre *Protection civile*. A cette époque, la revue paraissait neuf fois l'an avec un tirage de plus de 23 000 exemplaires. La protection civile traversait alors une période de renouveau orientée vers les deux missions principales que sont l'aide en cas de catastrophe en temps de paix et la protection en cas de conflit armé.

La présente revue *action* paraît depuis 2001. Elle est imprimée pour une grande partie en couleurs et cultive encore le trilinguisme, mais n'est plus tirée qu'à une petite moitié de son tirage d'autrefois.

Au vu de ce recul dicté par les réformes et surtout à cause de l'incompréhensible décision du Parlement fédéral de ne plus octroyer à notre association de soutien financier alors même qu'il est impératif de multiplier les efforts de relations publiques en faveur de la protection civile, la direction de la Fédération suisse de la protection civile a décidé de suspendre après 53 ans la publication de la seule revue de protection civile suisse.

Les quinze dernières années à la tête de cette revue ont été pour moi extrêmement intéressantes et passionnantes – bien que stressantes par moments! En tant que rédacteur, j'ai toujours pu compter sur mes collègues de l'équipe de rédaction: que Theresé Isenschmid (direction de la commission de rédaction), Pascal Aebischer et Moritz Boschung (OFPP), Detlev Eberhard, Mark A. Herzig, René Mathey ainsi que, dans les premiers temps, Kurt Aeschmann, Roman Jäggi et Eduard Reinmann trouvent ici l'expression de ma vive reconnaissance.

Je tiens à remercier également l'Office de la protection civile, respectivement l'Office fédéral de la protection de la population pour les pages rédigées par l'office compétent, les chroniqueurs de nos sections et ceux des innombrables organisations de protection civile, sans oublier les collaborateurs de la maison d'édition Vogt-Schild Media SA – en particulier le maquettiste Werner Kocher – pour leur précieuse contribution au travail de l'organe de publication de notre association. Il me reste à remercier, bien entendu, notre fidèle lectorat.

Je fais mes adieux et remercie tous ceux qui m'ont soutenu dans mon activité.

Hans Jürg Mürger